

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

**AVIS DE MOTION RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-09 – CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE DU PRÉFET**

L'avis de motion a été donné par lettre recommandée, le 7 avril 2026, à tous les membres du conseil de la MRC conformément au quatrième alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec

Copie certifiée conforme
Ce 7 avril 2026



Rémi Vachon
Greffier-trésorier